



Ne rien lâcher !

Nos dirigeants continuent à réorganiser les distributions à tour de bras. Suppression de quartiers, augmentation de la sécabilité, délocalisations, leur imagination est sans limite. Leur objectif est d'augmenter le résultat d'exploitation bien qu'ils ne cessent de dire que le trafic diminue ! Nous en avons assez de les subir ! Ensemble, et avec les populations, il faut leur imposer l'arrêt des réorganisations et défendre le service public.

Regroupements de bureaux

Depuis un an, l'orientation est de regrouper les bureaux distributeurs, quitte, parfois, à entasser les factrices et facteurs dans des locaux trop exigus. Objectif : faire des opérations immobilières. Peu important l'allongement des parcours haut-le-pied et domicile-travail et l'augmentation de la consommation d'essence. Peu importe la perte d'activité de petites villes. Souci écologique, aménagement du territoire, conditions de vie et de travail, sécurité des personnels sont le cadet des soucis de nos dirigeants.

Toujours plus de sécabilité

Avec la réduction extrêmement forte des embauches, le nombre de remplaçants diminue, le nombre de semaines sécabilité additionnelle augmente mais aussi le nombre de jours en sécable «pour absence inopinée» : CA, semaines de maladie sont de plus en plus fréquemment prétexte à sécable.

Avec l'augmentation de la population et du nombre de boîtes aux lettres, notre charge de travail augmente.

Organisations «innovantes»

Plus de projet national, proclament nos dirigeants. Mais une multitude d'«expériences» avec partout la même orientation : plus de flexibilité du quartier, de moins en moins de notion de titulaire de quartier. Les chefs d'établissement doivent faire toujours plus avec toujours moins de moyens. C'est ce que la direction du Courrier appelle leur «autonomie».

Dialogue à sens unique

Ce que nos dirigeants appellent «dialogue social», ce sont d'interminables monologues pour tenter de nous convaincre que «nous ne faisons pas nos heu-

res», que nous multiplions les dépassements horaires parce que nous ne «savons» pas travailler, que notre charge de travail baisse même dans les zones où la population augmente. Ils dépensent des millions en logiciels, en statistiques, en powerpoints pour nous «démontrer» le «contraire de la réalité».

Toujours moins de service

Contrairement à ce que nos dirigeants expliquent, la qualité du service ne cesse de diminuer : il faut déposer le courrier de plus en plus tôt et il est distribué de plus en plus tard. Ils tentent de développer les Cidex pour diminuer le nombre de points de distribution. Avec la lettre Verte, la direction tente de diminuer la part du J+1 jusqu'au moment où elle voudra le supprimer. Plus La Poste modernise, moins le courrier va vite.

Résistances des personnels, résistances citoyennes

Les résistances sont nombreuses. Les grèves des personnels parviennent à limiter les dégâts voire parfois à bloquer les projets de La Poste, même si les conflits durent plusieurs semaines.

Les grévistes reçoivent le soutien des usagers, des populations et des élu-es : pétitions, motions des conseils municipaux, manifestations de soutien, référendums locaux. Factrices et facteurs ne se battent pas seulement pour eux mais pour la population et le service public.

Pour SUD, il n'est pas question d'accepter la loi du libéralisme ambiant, il faut aller vers un mouvement national de défense des services publics rassemblant les salarié-es, les populations et les élu-es locaux.

Ensemble, on peut, on doit gagner :

- Arrêt des réorganisations, de la sécabilité et des suppressions de quartier.
- Arrêt de l'intensification du travail et de méthodes de management porteuses de stress et de souffrance au travail.
- Pour la défense du métier de facteur/factrice au service des usagers et de la population.

Vente des quartiers : un quartier = un titulaire !

La vente des quartiers doit avoir lieu deux fois par an au mois de mars et au mois d'octobre. Les quartiers vacants à cette date doivent être obligatoirement mis en vente. Le Chef d'Établissement n'a pas la possibilité de reporter la vente.

Le seul cas où il a cette possibilité, c'est quand il y a une réorganisation dans les deux mois. Certains chefs d'établissement invoquent parfois une réorganisation plus lointaine pour reporter la vente. Ils n'en ont pas le droit. En cas de réorganisation, il y a possibilité de faire une vente extraordinaire.

Certains chefs d'établissement n'organisent pas de vente mais ne donnent pas de justification. Ils préfèrent avoir moins de titulaires de quartier car cela leur permet une gestion plus souple des absences et de pallier au manque d'effectifs.

Avec les quartiers sécables, avec les quartiers réservés à l'inaptitude, le nombre de tournées mises en vente diminue.

Exiger la tenue de la vente des quartiers, c'est défendre la notion de titulaire de quartier et éviter que progressivement, il y en ait de moins en moins... même si une vente extraordinaire a lieu d'ici quelques mois...

Accidents du travail en baisse ?

La direction du Courrier a lancé une action contre les accidents du travail. Tous les cadres ont des objectifs de réduction des accidents de travail. La prime facteurs d'Avenir comporte un objectif de réduction des accidents. Toutes les organisations syndicales avaient protesté considérant que cela mènerait à la sous-déclaration des accidents.

Au printemps, la direction a annoncé une baisse spectaculaire du nombre d'accidents. Le nombre d'accidents de service ou de travail ont diminué mais pas le nombre de jours d'arrêt-maladie.

Les conditions météo ont été plus clémentes que l'an dernier. Il y a sans doute de la dissimulation de statistiques peu favorables, vis-à-vis de la hiérarchie...

Mais il y a aussi plus grave, des pressions et des refus de déclaration des accidents du travail ou de service... Sachant qu'il a fallu 52 jours de grève à Velaux dans les Bouches-du-Rhône pour que la direction revienne sur un parcours en scooter sur une route nationale dangereuse.

Rappelons que la direction n'a pas le droit de refuser une déclaration d'accident du travail ou de service. Elle a seulement le droit d'en contester le bien fondé après coup.



Lettre Verte :

La lettre contre le J+1 !

A partir du 1er octobre, la direction du Courrier propose une lettre Verte distribuée en J+2.

La direction insiste sur son caractère écolo. Bof ! elle prendra le camion au lieu de prendre l'avion, cela n'est pas beaucoup plus écologique. On ne sait même pas si cela permettra de supprimer des liaisons par avion ni si cela n'entraînera pas de liaison camion supplémentaire.

Surtout, l'objectif de la direction, c'est de diminuer le nombre de J+1 pour faire des économies de traitement du courrier. Déjà, la direction a annoncé qu'il y aurait moins de personnel en nuit sur les centres de tri.

Elle envisage aussi quelques changements sur les distributions. Mais elle en dit peu sur le sujet. On sait seulement qu'au niveau de l'arrivée, cela sera traité comme les écoplis. Là où il y a des TTF, il y aura plus de travail et pourquoi pas du tri l'après-midi dans les bureaux. Mais d'autres changements sont possibles.

L'écopli était déjà normalement traité en J+2. L'objectif de La Poste, c'est à terme de supprimer le J+1 et se libérer de l'obligation de distribuer le courrier tous les jours.

Une nouvelle attaque pour demain...

Projet : regroupement de bureaux

Un des grands projets de la direction, cette année, c'est le regroupement de bureaux. Pour faire des économies sur les locaux, voire pour faire dans certains cas de juteuses opérations immobilières.

Cette orientation est nationale, même si elle se décline de façon différente selon chaque DOTC. Ceci n'a été présenté nulle part et surtout pas au niveau national. Il ne s'agit pas seulement de fusion de sites dans un même établissement mais de regroupement dans des locaux communs.

Peu importe pour la direction l'allongement des haute-pied, les risques en matière de sécurité dus à l'allongement du parcours de transport, la hausse de la consommation d'essence, la hausse du temps de trajet et des frais domicile travail...

La direction ne se préoccupe pas non plus de la suppression d'une activité dans certains villages, dans des petites villes ou sur certaines communes de banlieue. La direction n'hésite pas, parfois, à entasser les factrices et facteurs. Une des raisons pour lesquelles, la partie sécable est rajoutée sur le casier du titulaire, c'est le gain d'espace ! La préoccupation de la direction est aussi la suppression d'une case sur les machines de tri, quitte à complexifier les opérations de TG ou à gonfler le tri des TTF.

C'est l'asservissement à la machine au détriment du service public et de conditions de travail.

Heures supplémentaires non payées : l'inspection du travail intervient

Les dépassements horaires se multiplient et souvent ne sont pas payés en heures supplémentaires. La Poste ne paie des heures supplémentaires qu'en fonction de l'importance du trafic et ses propres calculs de notre temps de travail.

De plus en plus souvent, des inspecteurs du travail font des observations à La Poste sur l'absence de décompte des heures supplémentaires ou sur les irrégularités de ce décompte. C'est un point d'appui pour notre lutte pour la reconnaissance des nos heures supplémentaires.

35 heures, pas un forfait

La Poste ne peut ignorer que les factrices et les facteurs ne sont pas au forfait ou payés à la tâche, comme l'étaient certains travailleurs indépendants, qui autrefois, distribuaient un quartier avec leur véhicule personnel pour un prix forfaitaire.

Non ! Les factrices et facteurs sont bien aux 35 heures, et cela, La Poste ne peut l'ignorer. Elle reconnaît d'ailleurs que les horaires des factrices et facteurs sont des **horaires collectifs**.

La Poste délibérément en infraction

C'est donc délibérément qu'elle se met en infraction avec les règles élémentaires du code du travail, qui stipule que chaque heure travaillée doit être payée. Élémentaire, non ?

Et bien pas pour La Poste, qui n'a aucun scrupule à faire travailler ses factrices et ses facteurs gratuitement, lorsqu'elle ne veut pas payer les dépassements horaires. Autrefois, le travail gratuit et obligatoire portait un autre nom. Aujourd'hui, on appelle cela du «travail dissimulé», et c'est puni par la loi.

La Poste traîne les pieds

De plus en plus, les inspecteurs du travail, saisis par SUD ou d'autres OS, viennent rappeler à La Poste ces règles élémentaires : il faut mettre en place un dispositif de contrôle du temps de travail à La Poste, et payer les heures supplémentaires constatées : c'est une obligation légale.

Tant que ce «gendarme du droit du travail» n'est pas intervenu par une demande d'explication, La Poste fait la sourde oreille.

Irresponsable et jusqu'au boutiste, La Poste n'hésite pas parfois, à laisser l'inspecteur du travail la sanctionner par un procès-verbal d'infraction, qui la conduira devant une juridiction pénale, qui pourrait alors sanctionner le délit.

La Poste finit par payer... a minima

Heureusement, dans plusieurs DOTC, La Poste finit par payer des milliers d'heures supplémentaires au

vu des dépassements horaires : le combat paye, c'est une immense vague que La Poste ne pourra plus désormais endiguer.

Il faut donc noter ses heures de fin de service sur la feuille de présence, lorsqu'elles dépassent l'heure théorique de fin de service.

Même quand elle paie, La Poste a tendance à le faire a minima ou à payer sur la base de ses propres critères de calcul du temps de travail sur la base du trafic. Le combat n'est pas terminé.

Heures supplémentaires et conditions de travail

Le combat de SUD PTT pour le paiement des heures supplémentaires ne s'arrête pas là : la fatigue, le stress, la dangerosité qu'engendrent les heures supplémentaires font partie de ce combat.

Il faut cesser de supprimer les emplois, faire cesser la sécabilité à tout crin, pour qu'enfin les factrices et les facteurs puissent travailler normalement sans être obligés de faire des heures supplémentaires, même payées.

Faire reconnaître le caractère habituel d'heures supplémentaires, c'est aussi se donner les moyens de réclamer la création des emplois nécessaires, et en nombre de quartiers et en volant de remplacement.

- Pas d'heures supplémentaires obligatoires. Respect des 35 heures**
- Paiement de tous les dépassements horaires en heures supplémentaires**
- La création des emplois et quartiers nécessaires au respect des 35 heures**
- Arrêt de la sécabilité, de la sur-sécabilité, source de dépassements horaires.**

Facteurs au
départ



Mulets à l'arrivée

Luttes : oui, on peut gagner !

La direction se veut inflexible et fait la sourde oreille aux revendications des personnel. Et pourtant les luttes de ces derniers mois montrent qu'on peut les faire céder. Mais la direction n'hésite pas à faire trainer les conflits en longueur, histoire de dissuader les bureaux qui hésiteraient à se lancer dans des conflits longs. Faisons les mentir.

Lutte exemplaire à Velaux

Comme souvent actuellement, la direction des Bouches du Rhône avait le projet de délocaliser le bureau de Velaux sur la plate-forme de Rognac et les bureaux de Coudoux et Ventabren sur Velaux.

Après 62 jours de luttes et de grèves, des débrayages à partir du 17 mai puis une grève totale à partir du 21 juin, les facteurs de Coudoux resteront sur place au moins jusqu'au 31 décembre 2012 et les facteurs de Velaux ont obtenu de ne pas faire en scooter une route nationale dangereuse dont les pompiers disaient qu'il s'y produisait un accident deux roues par mois.

Au-delà de la détermination du personnel, il y a eu un soutien important de la population et des élu-es locaux : dès le 16 mai, une réunion publique rassemblait 150 personnes. Les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet un référendum organisé sur les 3 communes mobilisait 25% des électeurs inscrits. Le 11 juillet, un concert de solidarité rassemblait 400 personnes. Les usagers ont mené des actions de blocage de la plate-forme de Rognac. Les élu-es locaux ont fait des propositions pour faciliter le maintien des factrices et facteurs sur place.

62 jours pas toujours faciles mais, au final, le succès...

Le Lauzet, Dardilly...

Au Lauzet, il a fallu presque trois mois de grève aux 5 facteurs et factrices pour ne pas être délocalisée à Barcelonnette (Alpes de Haute Provence).

A Dardilly (Rhône), il a fallu 24 jours pour garder le système de paiement des dépassements horaires gagné lors d'une grève précédente.

A Cancale, les facteurs ont gagné

Les grévistes de Cancale (Ille-et-Vilaine) devaient être délocalisés à 17 km de là sur la PPDC de Saint Jouan pour revenir faire la distribution du courrier à Cancale. C'était donc des hauts-le-pied supplémentaires totalement absurdes et inutiles. Et le trajet aller-retour pour se rendre au travail et en revenir risquait de coûter très cher surtout avec l'augmentation du prix de l'essence.

Derrière cette opération se profilait une juteuse opération immobilière en centre-ville.

Pendant les 53 jours de grève, la direction n'a pas cessé d'affirmer que la suppression du centre de distribution de Cancale n'était pas négociable et a tenté d'épuiser les grévistes par des réunions interminables. Le centre de distribution avait d'ailleurs été déménagé dès le 29 mars. Et pourtant, la direction a cédé. Le 20 mai, après 53 jours de grève, les grévistes ont obtenu de rester à Cancale pour travailler et distribuer le courrier à ... Cancale.

Quingey : 39 jours de grève

Il a fallu 39 jours de grève entre le 17 mai et le 24 juin pour que les 8 facteurs de Quingey (Doubs) obtiennent satisfaction : un emploi supplémentaire, 6 jours de RTT supplémentaires et une diminution du nombre de jours de sécabilité. Il a fallu que ce soit le Maire de Quingey qui prévienne les grévistes et les syndicats de la dernière séance de négociation. Les facteurs n'auraient pas gagné sans le soutien de la population et des élu-es locaux. Un concert de soutien avait rassemblé 200 personnes à Arc-et-Senans le 22 juin.

Mardi 18 Octobre



Mardi 18 Octobre, auront lieu les élections professionnelles à La Poste.

Salarié-es et fonctionnaires participeront aux élections. Il y a 4 scrutins. Les représentants aux Comités Techniques sont désormais élus. Les Comités Techniques donnent leur avis sur les réorganisations (même si cet avis n'est que consultatif). Il y a élection au Comité Technique national et au Comité technique de la DOTC. L'élection détermine la représentativité de chaque syndicat.

Il y a aussi pour tous les litiges d'ordre individuel, la discipline en particulier, des élections aux CAP (Commissions Administratives paritaires) nationales et de DOTC pour les fonctionnaires et CCP (Commissions

Consultatives paritaires) nationales et de DOTC pour les ACOs.

Avec la sécabilité, il y a pas mal d'absents le mardi.

Les absents (repos, CA, maladie) pourront voter par correspondance juste avant leur départ la semaine précédente ou recevront le matériel chez eux.

Voter SUD, c'est voter pour un syndicat qui a refusé dès le départ toute forme de sécabilité du quartier, qui défend avec intransigeance les droits des agents, par exemple en matière d'heures supplémentaires, refuse les suppressions de quartier et l'intensification du travail sous prétexte de réalisme. Voter SUD, c'est lui donner le maximum de poids face la direction.